

SNCF : la Cour des comptes demande de nouvelles suppressions d'emplois

Alors que la réforme des retraites ne semble guère plaire à l'ensemble des salariés français et qu'une grève générale s'annonce pour le 5 décembre 2019, la Cour des comptes en remet une couche. Une fois de plus, c'est la SNCF qui est épinglée pour sa gestion : il y a encore trop de cheminots et de nouvelles suppressions d'emplois sont nécessaires.

Déjà 6.000 suppressions d'emplois en 5 ans

La SNCF a déjà fortement réduit ses effectifs, mais, pour les sages de la rue Cambon, ce n'est pas suffisant. Malgré 6.000 suppressions d'emplois en 5 ans, entre 2012 et 2017 (soit une moyenne de 1.200 suppressions par an), la cour des comptes estime que ça doit continuer et à un rythme plus important.

Dans le rapport, publié lundi 18 novembre 2019, la Cour préconise que les suppressions d'emplois continuent au rythme de 2.000 par an, comme ce fut le cas en 2017. D'autant plus que, toujours selon le rapport, la SNCF « utilise de plus en plus l'intérim ». Le nombre d'intérimaires est passé de 505 personnes sur la période 2015-2016 à 730 entre 2016 et 2017. « Si cette modalité de recrutement n'appelle pas de remarque en soi, c'est son ampleur et sa progression qui surprennent », précise le rapport.

Revoir l'évolution des salaires

La SNCF doit donc licencier ou, a minima, ne pas remplacer les départs à la retraite. Mais ce n'est pas fini : les sages de la rue Cambon estiment que le groupe doit « revoir les règles de progression de carrière » et réduire le mécanisme automatique de hausse des salaires. Des révisions qui risquent fort de faire désertier l'entreprise par les salariés dans le futur alors que le statut de cheminot ne sera plus utilisé pour les recrutements à partir du 1er janvier 2020 avec l'ouverture du réseau à la concurrence comme le prévoit la réglementation européenne.

Les syndicats montent au créneau

Sans surprise, les syndicats de la SNCF ont immédiatement réagi à ce rapport qualifié de « condensé de raccourcis et d'inepties » par la CGT-Cheminots et de « pamphlet à charge » marqué d'inexactitudes et d'approximations par l'Unsa ferroviaire qui déclare que les sages de la rue Cambon ne font « qu'alimenter un climat social très anxiogène ».

Ce qui est sûr, c'est que ce sera au nouveau PDG du groupe, Jean-Pierre Farandou, nommé le 1er novembre 2019, d'éteindre ce début d'incendie. Une nouvelle tâche compliquée qui s'ajoute à toutes celles qui l'attendent alors que le groupe va vivre une des principales transformations de son histoire dans les années à venir, avec l'arrivée de sociétés concurrentes.